



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN S.D.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

SELON L'ARTICLE 6.1.1 DU CODE MUNICIPAL :

La Municipalité de Saint-Romain a procédé à ce qui suit : **VENTE DE GRÉ À GRÉ**

A VENDU À :

Monsieur Carol Arguin de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Monsieur Christian Isabel de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Monsieur André Piette de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Madame Jennifer Cupples de Lambton, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Monsieur Rénald Rodrigue de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Monsieur Steve Breton de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Monsieur Sylvain Patenaude de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$;

Madame Amélie Isabel de Saint-Romain, un banc d'église au montant de 20,00\$.

DONNÉ à Saint-Romain ce dix-neuvième jour d'avril, deux mille vingt-trois.

Nicole Chicoïne

Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (C.M. ART. 420)

Je, soussignée, Nicole Chicoïne, secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits suivants désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Municipalité, le 19 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour d'avril 2023.

Nicole Chicoïne

Directrice générale / secrétaire-trésorière